



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 70236

## Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conditions de reconnaissance de la nationalité française. Certains anciens combattants d'origine étrangère sont confrontés à des remises en cause de leur nationalité lors renouvellement de leur carte d'identité. On peut citer notamment le cas d'un ancien combattant, d'origine polonaise par ses parents, qui se voit interdire le renouvellement de sa carte d'identité. Sa demande ne peut être satisfaite que par la présentation d'un certificat de nationalité en sous-préfecture alors que celui-ci en a été gratifié depuis 1948. C'est pourquoi il désirerait se voir préciser la procédure de renouvellement de nationalité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70236

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 février 2010, page 1010

**Question retirée le :** 25 mai 2010 (Fin de mandat)